RHA

les cahiers nicolétains

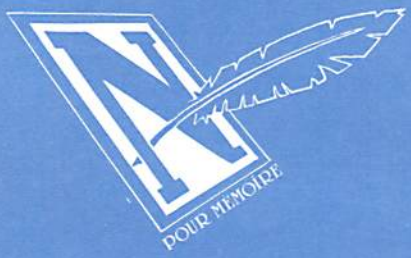

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

vol. 11 no 3
SEPT. 1989

les cahiers nicolétains

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET
2705, DU FLEUVE OUEST
PORT ST-FRANÇOIS, R.R. 1
NICOLET, QUÉBEC. J0G 1E0

•

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Denis Fréchette
Vice-Président: Alain Drouin
Secrétaire: Rita Saint-Pierre Duhaime
Trésorière: Rolande Bonneau
Archiviste: Françoise Beaudet-Lemire

•

Correction et mise en page
Huguette Houle

•

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0708-6431

Tous droits réservés © Ottawa 1979

LA REVUE NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS. - LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS. - LES TEXTES DANS *Les Cahiers Nicolétains ENGAGENT UNIQUEMENT LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: ALAIN DROUIN

les cahiers nicolétains

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

vol. 11 no 3 septembre 1989

SOMMAIRE

Gentil Turcotte, o.f.m.
Damase St-Arnaud, maître-architecte et sculpteur (1803-1885) 71

Louis Martin
Raimbault et l'administration de la fabrique 90

Imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue Martin, Nicolet, P.Q.

Damase Saint-Arnaud, maître-architecte et sculpteur (1803-1885)

Je suis né et j'ai grandi le long des rives du Saint-Laurent, à Gentilly (Ville de Bécancour). Depuis mon enfance, je n'ai cessé d'admirer l'harmonie et la calme beauté que dégage l'intérieur de mon église paroissiale, Saint-Édouard-de-Gentilly. Au dire de Luc Noppen, spécialiste en la matière, l'architecture intérieure de cette église a été conçue et réalisée, en deux phases (1857-1859 et 1868-1872), par Raphaël Giroux, disciple de Thomas Baillargé, avec le concours de ses fils, Alfred et Eugène Giroux. Le tabernacle du maître-autel est particulièrement remarquable. Toutefois, précise Noppen, "la sculpture figurative, notamment les bas-reliefs, appliqués à l'architecture du sanctuaire, est d'Adolphe Rho (Rheault), natif de la paroisse, et elle mérite attention"[1].

Ma curiosité une fois éveillée, je voulus en savoir davantage. J'ai ainsi appris, par un contrat passé en décembre 1864, que "Adolphe Rheault, apprenti architecte et sculpteur" est alors au service de "Damase Saint-Arnaud, maître architecte et sculpteur demeurant en la paroisse de Bécancour"[2]. Or ce Damase Saint-Arnaud semble avoir pris une part considérable à la construction, voire à la finition intérieure, de l'église de Gentilly, --du moins s'il faut en croire les contrats passés le 6 avril 1857 et le 17 février 1858 par devant Honoré Tourigny, contrats couvrant quelque quinze pages au minutier du susdit notaire[3].

1. Luc NOPPEN, *Les églises du Québec (1600-1850)*. Montréal, Fides, 1980, p. 106.

2. *Archives du Palais de Justice de Trois-Rivières* (APJTR), *minutier A.O. Désilets*, 22 décembre 1864. — Contrat de vente consenti par D. St-Arnaud en faveur de Adolphe Rheault.

3. *Archives nationales du Québec à Trois-Rivières* (ANQTR), *minutier H. Tourigny*, 6 avril 1857 (No 1156) et 17 février 1858 (No 1328).

Mais ce Damase Saint-Arnaud, que les actes notariés qualifient ailleurs de menuisier, de sculpteur, d'architecte et même d'entrepreneur, qui était-il donc et d'où venait-il? Où et par qui a-t-il été formé? Quelles ont été ses principales réalisations avant d'être appelé à travailler à l'église de Gentilly? Surtout, quelle a été sa contribution personnelle à l'église actuelle de Gentilly? C'est à ces questions que la présente recherche voudrait apporter une réponse documentée...

* * * *

Damase Bertrand dit Saint-Arnaud voit le jour à Sainte-Geneviève-de-Batiscan le 18 décembre 1803; il est cependant baptisé à Batiscan, la paroisse voisine[4]. Il est fils de Laurent Bertrand dit Saint-Arnaud et de Madeleine Trépanier. Il est le treizième d'une famille de quatorze enfants. Il passe son enfance et sa jeunesse le long de la rivière Batiscan, sur la terre concédée en 1708 à l'ancêtre Paul Bertrand dit Saint-Arnou[5]. Comme il saura écrire et compter, on présume qu'il a pu fréquenter l'école un certain temps.

Un contrat passé le 20 février 1825 nous apprend que Damase Saint-Arnaud, "apprenti sculpteur demeurant actuellement à Yamachiche", achète une terre de son frère Olivier, cultivateur demeurant à Saint-Joseph-de-Soulanges près de Montréal. Au bas du contrat, on remarque la signature de Alexis Milette[6]. A elle seule, cette indication nous permet de penser qu'en 1825 Saint-Arnaud travaille comme apprenti à l'atelier d'Alexis Milette, sculpteur et architecte déjà renommé, à Yamachiche[7]. À

4. Dans les actes notariés, Damase signe parfois "Damase Bertrand" seulement, le plus souvent "Damase Saint-Arnaud, rarement "Damase Bertrand St-Arnaud".

5. Cf. René BACON, "Paul Bertrand dit Saint-Arnaud et sa descendance au XVIIIe siècle", *Mémoires de la société généalogique canadienne-française* (MSGCF), vol. 30 (1979), pp. 197-198. — À noter que l'A. a omis le nom de Damase, qu'il faut inscrire entre celui de *Eloi* (27 mai 1799) et celui de *Benjamin* (au lieu de Bellarmin). Lire aussi: R. BACON, MSGCF, vol. 30 (1979), pp. 199-222; vol. 31 (1980), pp. 27-41; 84-98; 163-178 (La famille Bertrand dit Saint-Arnaud à la rivière Batiscan, 1695-1765).

6. ANQTR, *minutier J. Badeaux*, 20 février 1825. — À noter que D. St-Arnaud revendra cette terre à son frère, Laurent, le 7 janvier 1832 (ANQTR, *minutier Louis Guillet*, contrat No 4205).

7. Cf. Michel CAUCHON, art. "Milette, Alexis (1793-1869)", *Dictionnaire biographique du Canada* (DBC), IX, 609-610.

Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Damase Saint-Arnaud aura sans doute entendu parler d'Alexis Milette par son frère, Pierre Milette, qui s'y marie le 16 septembre 1824[8], ou encore par Augustin Leblanc, sculpteur originaire de Yamachiche, cousin d'Alexis Milette et très probablement son élève, qui signe le 30 août 1824 au bas du testament de Mlle Catherine Saint-Arnaud, une cousine de Damase, et qui habite alors Sainte-Genevière de Batiscan[9].

En 1830, on trouve Damase Saint-Arnaud établi à Saint-Grégoire-de-Nicolet, où il est dit "sculpteur". Il n'est évidemment pas riche car, pour s'acheter un cheval, il doit emprunter quinze livres; Augustin Leblanc, "maître sculpteur", se porte garant de l'emprunt[10], celui-ci, qui vient de se marier, habite aussi Saint-Grégoire. Leblanc a une jeune soeur, Marguerite, âgée de 25 ans, que Damase Saint-Arnaud fréquente déjà sans doute et qu'il épousera bientôt, en février 1831[11].

Au cours des années subséquentes, jusqu'après 1845, Leblanc et Saint-Arnaud auront souvent l'occasion d'exécuter ensemble des travaux de menuiserie, de sculpture et de décoration intérieure. Il est même assez probable qu'avant 1830 ils aient, plus d'une fois, travaillé ensemble. Ainsi, même si les contrats d'engagement sont introuvables, on peut raisonnablement penser que Damase Saint-Arnaud était avec Augustin Leblanc quand ce dernier, "maître menuisier et sculpteur" a construit en 1827 le presbytère de Saint-Cuthbert[12]; ou encore quand, en 1830, Leblanc a exécuté les travaux de menuiserie de l'église de Saint-Hilaire-de-Rouville[13]. Chose certaine, à l'été 1830, Saint-Arnaud, qui est "sculpteur" et qui déjà s'y connaît en menuiserie, a beaucoup à apprendre d'un "maître menuisier et sculpteur" comme Augustin Leblanc.

8. ANQTR, *minutier L. Guillet,* 16 septembre 1824 (No 2513). — À noter que Pierre Milette, tout comme Damase Saint-Arnaud, signent au mariage de Josephte Saint-Arnaud avec Isaïe Despins (*minutier L. Guillet,* 8 janvier 1825 (No 2565).

9. ANQTR, *minutier L. Guillet,* 30 août 1824 (No 2502). — Sur Augustin Leblanc, dont nous aurons à reparler, voir: Luc NOPPEN, art. "Leblanc, Augustin (1799-1882)", DBC, XI, 558-559.

10. ANQTR, *minutier J.-B. Vincent,* 28 août 1830.

11. ANQTR, *minutier A. Poulin de Courval,* 12 février 1831 (No 434).

12. ANQTR, *minutier A. Leblanc,* 27 janvier 1827 (No 1479).

13. Cf. J. CRAIG STIRLING, *Osias Leduc et la décoration intérieure de l'église de Saint-Hilaire.* Québec (Ministère des Affaires culturelles 1985, pp. 23-32.

Chose certaine également, Damase Saint-Arnaud, devenu le beau-frère de Leblanc, va travailler dès 1832 avec lui "pour dorer les chapelles, la chaire, le banc d'oeuvre, les corniches des chapelles, et la nef allant jusqu'au jubé, les moulures et sculpture qui se trouvent" dans l'église de Bécancour; tous deux doivent aussi y construire un second jubé[14]. Selon toute probabilité, Damase Saint-Arnaud travaille aussi, cette même année 1832, pour le compte de Leblanc qui s'engage cette fois à dorer toute la décoration intérieure de l'église de Saint-Grégoire-de-Nicolet, le contrat stipulant en outre qu'on doit "faire un cadre au tableau du grand retable" en plus d'ajouter de nombreux motifs de sculpture aux retables, à la chaire, au banc d'oeuvre et aux corniches de l'église[15]. Par ailleurs, le *Livre des comptes* de la paroisse de Bécancour nous apprend que les marguilliers ont passé une convention "avec les sieurs Augustin Leblanc et Damase Saint-Arnaud, sculpteurs et architectes", pour la fabrication et l'achat: 1) de sept lustres d'église semblables à ceux de l'église Saint-Grégoire, dont quatre grands et trois petits, pour la somme de 35 louis; 2) de deux candélabres de bois argentés pour les acolythes; 3) de deux bénitiers de bois avec un vase garni de plomb; le tout devant être achevé et livré assez tôt pour la fête de Noël de l'année 1833[16].

Peu après, le 10 février 1834, les "sieurs Augustin Leblanc et Damase Saint-Arnaud, menuisiers, résidant en la paroisse de St-Grégoire", s'engagent à faire toute la menuiserie de deux maisons de pierre "contiguës l'une à l'autre", pour le compte de Pierre Desfossés, marchand de Trois-Rivières[17]. Tout comme à Bécancour, Damase Saint-Arnaud est ici associé de plein droit à Augustin Leblanc[18]. Il en va autrement lorsque, peu après, Leblanc passe un contrat avec les marguilliers de Saint-Stanislas-de-

14. *Archives de la paroisse de Bécancour* (APB), *Livre des comptes*, t. 2, folio 72b. Voir aussi; L. NOPPEN, art. "Leblanc, Augustin", DBC, XI, p. 558.

15. ANQTR, *J. B. Vincent*, 19 juin 1832, où Leblanc est dit "maître sculpteur"; le 24 novembre suivant, le même Leblanc sera dit "maître architecte" (ANQTR, *minutier J. B. Lecomte*).

16. APB, *Livre des comptes*, t. 3, folio 1a et 1b.

17. ANQTR, *minutier A. Leblanc*, 10 février. Notre homme y signe "Damase Bertrand".

18. Cf. ANQTR, *minutier J. Badeau*, 17 juin 1836, où le notaire, faisant référence explicite au contrat du 10 février 1834, mentionne Augustin Leblanc "fesant et agissant tant pour lui que pour Damase Saint-Arneault (sic), *son associé*".

Champlain pour "faire la voûte (de leur église), plâtrer et dorer la dite voûte, peinturer la sacristie, changer la forme des balustres, faire des arches dans la dite voûte"; et lorsqu'en 1835 il s'engage à "faire la corniche autour de l'église, un trône, le prie-dieu et les fauteuils du sanctuaire, l'augmentation des arches et l'ornement à l'entour de la gloire au-dessus du sanctuaire". On est alors presque certain que Damase Saint-Arnaud a participé à ces divers travaux. (Ce qui expliquerait qu'en 1836 Augustin Leblanc doit encore "deux cent cinquante livres courant" à son beau-frère[19].) Mais Leblanc signe alors seul au bas du contrat[20].

En 1836, Saint-Arnaud, qui est marié depuis 1831, a déjà quatre jeunes enfants: Marguerite (20 octobre 1831), Damase (2 mai 1833), Caroline (10 décembre 1834) et Nérée-Achille (12 mai 1836). Cependant, le 21 mai suivant, le jeune Damase décède inopinément et sa mère, Marguerite Leblanc, soeur d'Augustin et épouse de Damase Saint-Arnaud, meurt peu après, le 19 juin 1836, à trente ans... Si l'inventaire après décès, dressé le 5 décembre suivant, omet de dire la peine que dut en éprouver Damase Saint-Arnaud, il indique par contre avec précision que notre homme possède à l'époque tous les outils nécessaires à l'exercice de son métier de menuisier, de sculpteur et d'architecte; on y spécifie également qu'il a été "laissé audit veuf son lit garni ainsi que les hardes et linges de la défunte(...) pour aider le dit veuf à élever ses enfants"[21]. Damase Saint-Arnaud aura donc voulu, semble-t-il, garder ses enfants auprès de lui. À moins que ses beaux-parents, ou quelqu'un d'autre, ne s'en soient chargés.

Chose assurée, l'année suivante, en 1837, Saint-Arnaud, qualifié de "maître sculpteur", passe deux contrats le 8 février: il acquiert d'abord une vaste terre "avec maison dessus construite", de Joseph Champoux dit St-Pair dans le township d'Aston; puis il échange cette propriété avec son beau-père, Etienne Leblanc, pour "une maison de pierre à deux étages et autres bâtiments dessus construits"; le tout situé près de l'église de Saint-Grégoire, sur un terrain d'un arpent de front sur cinq arpents de profondeur plus ou

19. Cf. ANQTR, *minutier A. Poulin de Courval,* 5 décembre 1836. —Inventaire des biens de Damase Saint-Arnaud...

20. ANQTR, *minutier L. Guillet,* 4 janvier 1936. — Acte d'acceptation par les marguilliers des travaux exécutés par A. Leblanc en l'église de Saint-Stanislas.

21. ANQTR. *minutier A. Poulin de Courval,* 5 décembre 1836.

moins[22]. Cette maison de pierre est aujourd'hui l'historique "Maison Desforges", que Saint-Arnaud et ses enfants ont dû habiter quelque temps.[23]

Le 6 février 1838, par devant Édouard Morin, Augustin Leblanc et Damase Saint-Arnaud, "tous deux sculpteurs", passent un contrat avec "les sindics duement élus et autorisés pour la construction d'un église et sacristie dans la paroisse de St-Charles de Grondines"[24]. Ce contrat est présentement introuvable. Mais nous savons, par un acte du 16 septembre 1839, que nos deux associés confièrent à Joseph Naud, "maître maçon, de Trois-Rivières", la direction de la "maçonne de la dite église", à laquelle ce dernier travailla une quarantaine de jours[25]. Leblanc et Saint-Arnaud se réservèrent, bien sûr, le gros oeuvre et les travaux de menuiserie. Cependant, il semble que la construction de la voûte et du jubé fut exécutée surtout par Damase Saint-Arnaud. C'est en tout cas ce que laisse entendre le notaire Jutras dans un acte passé le 2 mars

22. ANQTR, *minutier A. Poulin de Courval,* 8 février 1837. — C'est le curé A. Desforges qui, vers 1811, a fait construire cette maison (cf. ANQTR, *minutier J. Badeau,* 21 octobre 1812). À sa mort survenue en décembre 1822, elle passa entre les mains de Marguerite Ceras.

23. Peut-être jusqu'au remariage de D. Saint-Arnaud en 1839. On sait, en tout cas, que ce dernier passe le 6 septembre 1844 un bail de location avec Luciynda Guay, épouse de Calvin Alexander (cf. ANQTR, *minutier A. Poulin de Courval).* Par la suite, la maison et son emplacement seront vendus à la corporation des écoles de Saint-Grégoire le 6 septembre 1849 (cf. ANQTR, *minutier J. Jutras)* avant de devenir "la maison de fondation de la Congrégation des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Nicolet" (G. LESAGE, *Les origines des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge.* Nicolet, éd. A.S.V., 1957, p. 76).

24. L'acte n'est plus au greffe de E. Morin, mais se trouve mentionné dans une obligation passée par devant J. Badeau et L. Craig le 10 février 1838, obligation par laquelle Joseph, Jean et Grégoire Leblanc, ainsi que Laurent Saint-Arnaud (le frère de Damase), hypothèquent "tous leurs biens meubles et immeubles, présents et futurs, (...) en cas de non exécution de la part des dits entrepreneurs".

25. ANQTR, *minutier L. Craig,* 16 septembre 1839.

Saint-Édouard 1845
(Gentilly)

1848[26]. En parcourant tous ces contrats concernant l'église de Grondines, il apparaît que Leblanc et Saint-Arnaud, qui travaillent "en société", sont devenus au cours des ans des partenaires égaux. Augustin Leblanc semble, toutefois, constamment en retard pour verser à son associé les sommes qui lui reviennent...[27]

L'acte du 16 septembre 1839 nous apprend, par ailleurs, que Damase Saint-Arnaud demeure maintenant à Bécancour. Songeant sans doute à donner un foyer "normal" à ses enfants, il vient d'épouser, le 2 février 1839, Angèle Hébert de Bécancour. Même si Angèle a onze ans de plus que son mari, ce mariage comporte beaucoup d'avantages pour Damase Saint-Arnaud. En effet Angèle Hébert apporte à la communauté matrimoniale tout son ménage, 350 livres en argent et la valeur d'une obligation de 125 livres, sans parler de plusieurs animaux (4 vaches, 31 moutons, etc.)[28]. De plus, elle possède à proximité de l'église de Bécancour une solide "maison de brique rouge" et plusieurs arpents de terre qu'en 1833 elle a reçus de son défunt père[29]. Et le 31 mai 1836 elle achètera, avec le consentement de son mari, une terre appartenant à David Prince et située à Bécancour; elle en fera le dernier paiement le 25 juin suivant[30]. C'est désormais dans cette "maison de brique rouge" que Damase et ses trois enfants vont élire domicile, auprès d'Angèle Hébert.

Au cours des années 1841 à 1843, notre homme travaille sûrement, de temps à autre, au jubé de l'église de Grondines car le *Livre des comptes* de la Fabrique en fait plusieurs fois mention. En 1844, cependant, Saint-Arnaud construit, pour le compte du curé Olivier Larue, une maison à Gentilly située non loin de l'église d'alors. En ef-

26. ANQTR, *minutier J. Jutras*, 2 mars 1848. — À noter que Leblanc et Saint-Arnaud passent un autre contrat le 29 novembre 1841 par devant E. Morin. L'acte, qui est absent du greffe Morin, est mentionné au minutier J. Jutras le 23 mars 1850 (No 2025).

27. Voir à ce propos le dernier acte mentionné à la note précédente, où Leblanc remet 123 livres sur la somme totale de 286 livres qu'il doit encore à Damase Saint-Arnaud en...1850!

28. ANQTR, *minutier Pascal Pépin*, 2 février 1839. Ces 125 livres d'obligation lui seront payées le 6 avril 1848 (ANQTR, *minutier P. Pépin*).

29. ANQTR, *minutier P. Pépin*, 21 février 1834, où Angèle est dite "légatrice universelle de feu Amable Hébert", son père. — À noter que cette maison n'apparaît pas au contrat de mariage.

30. ANQTR, *minutier P. Pépin*, 31 mai et 25 juin 1839.

fet, pour payer "la main-d'oeuvre et les matériaux de la dite maison construite (...) par Damase St-Arnaud, menuisier", le curé Larue a dû emprunter 75 livres le 20 août 1844, comme nous l'apprend un acte notarié de 1845[31]. Le même *Livre des comptes* mentionne aussi, pour la période allant de 1846 à 1858, des paiements versés à Damase Saint-Arnaud pour divers ouvrages. Il s'agit sans doute des travaux que les marguilliers de Grondines, à l'assemblée du 9 juin 1844, avaient résolu de faire exécuter, à savoir: 1) "faire faire toute la corniche de l'église & la peindre conformément à la voûte; 2) faire les balustres du sanctuaire; 3) faire un panneau au bas des chassis jusqu'au coin des chapelles; 4) faire les enduits à glace; 5) faire la chaire et le banc d'oeuvre; 6) faire un baldaquin au maître-autel et des retables aux chapelles; (...) 8) faire les fonts baptismaux; 9) faire les crédences. En un mot faire tous les ouvrages intérieurs de l'église et les peindre dans le meilleur goût..."[32].

Depuis 1838 Damase Saint-Arnaud, à diverses reprises, a travaillé à la construction et à la finition intérieure de l'église de Grondines. Grâce en partie à l'expérience et aux conseils d'Augustin Leblanc, de cinq ans son aîné, Saint-Arnaud est parvenu graduellement à maîtriser tous les secrets de son métier; il est maintenant, de toute évidence, en possession de tous ses moyens et a atteint, pour ainsi dire, le sommet de son art. Toutefois, en 1848, il est clair qu'il ne veut plus avoir affaire à Augustin Leblanc. Celui-ci semble constamment aux prises avec de sérieuses difficultés financières. Il doit à Saint-Arnaud pas moins de 286 livres, soit près de 1150.00$[33]. Celui-ci, pour se faire payer, amène devant les tribunaux Augustin Leblanc le premier juillet 1848 (Cause 405). Après de longues pro-

31. ANQTR, *minutier J. Jutras*, 28 janvier 1845. — À noter que cette "maison du curé Larue" a par la suite été vendue à Jean-Baptiste Légaré, de Québec, pour ses parents. Ceux-ci y viendront passer leurs vieux jours (cf. *minutier E. Tessier*, 29 septembre 1848). L'artiste Joseph Légaré venait aussi régulièrement chez ses parents à Gentilly prendre des vacances avec son épouse et ses filles. Un jour il a peint cette belle maison de campagne à la devanture de style victorien. Cette toile est actuellement la propriété de M. Maurice Corbeil, de Montréal (cf. J.R. PORTER, *Joseph Légaré, 1795-1876. L'oeuvre*. Ottawa, Galerie nationale du Canada. 1978).

32. *Archives nationales du Québec, à Québec* (ANQQ), *Inventaire des biens culturels. Fonds G. Morisset, Dossier Damase Saint-Arnaud.*

33. ANQTR, *minutier J. Jutras*, 23 mars 1850 (No 2025). — La livre courante équivaut, à l'époque, à 4.00$ environ -- s'il faut en croire J. HAMELIN et Y. ROBY, *Histoire économique du Québec 1851-1896*. Montréal, Fides, 1971, p. 379.

cédures, semble-t-il, un décret de la Cour supérieure de Trois-Rivières oblige Augustin Leblanc à vendre sa terre aux enchères "avec maison en pierre, grange, étable et bâtisses dessus construites". Damase Saint-Arnaud se porte acquéreur de l'ensemble pour la somme de 316 livres[34] et s'engage illico, par devant notaire, à le revendre un an plus tard aux fils d'Augustin Leblanc, Gédéon et Augustin fils[35].

Aprés avoir traîné en Cour supérieure Augustin Leblanc et avoir définitivement rompu avec lui, Damase Saint-Arnaud passe le 4 juillet 1848 un contrat d'entrepreneur dans lequel il s'engage à faire "tous les ouvrages de maçonnerie, charpente, menuiserie et autre qu'il convient faire pour la construction et bâtisse d'une église, d'une sacristie et d'un presbytère dans la paroisse de Sainte-Gertrude" de Nicolet[36]. Au contrat il est spécifié notamment que "la charpente du clocher sera semblable à celle du clocher de l'église de la paroisse de Saint-Pierre Les Becquets", tout comme d'ailleurs la charpente du comble de l'église. Le presbytère en pierre, dont une partie servira de chapelle temporaire, devra être achevé pour Noël 1848, tandis que l'église et la sacristie devront être terminées pour Noël 1853[37]. Saint-Arnaud recevra 820 livres pour l'exécution de ces travaux assez considérables[38]. Ajoutons que ce n'est qu'en 1856 que la voûte et la corniche de la même église seront exécutées par Damase Saint-Arnaud "conformément au plan" qu'il en avait lui-même tracé. La voûte "ornée et plâtrée suivant ledit plan" devra être achevée le premier novembre 1857 et la corniche le

34. ANQTR, *minutier P.L. Craig,* 5 avril 1855 (No 110).

35. ANQTR, *minutier V. Guillet,* 23 mars 1855 (No 5046). — En attendant, Saint-Arnaud fait location pour un an de la dite propriété au prix de 18 livres, à Gédéon et Augustin Leblanc fils (ANQTR, *minutier F. Lottinville,* 23 mars 1855, No 3208).

36. ANQTR, *minutier P. Pépin,* 4 juillet 1848 (No 181).

37. À noter que le 2 mai 1853 Saint-Arnaud s'engage aussi à construire "deux jubés, en addition à ceux qui existent déjà, au-dessus de la nef de l'église" de Bécancour. Les dits jubés auront "la grandeur suffisante pour contenir soixante et quatre bancs" et "seront faits et réglés, ainsi que les allées, sur ceux des jubés actuels" (ANQTR, *minutier J. Jutras).* Le tout devra être terminé également à Noël 1853.

38. Le 15 novembre 1849 les travaux de maçonnerie seront confiés à Hubert Bergeron, maître maçon de Saint-Grégoire (cf. *minutier J. Jutras),* et la construction des bancs sera adjugée à François et Louis Désilets le 4 janvier 1851 *(ibid.).*

premier novembre 1858. Le tout pour la somme de 500 livres[39].

L'on sait par un acte du notaire A.O. Désilets en date du 18 août 1862 qu'à Sainte-Gertrude travaille avec Saint-Arnaud un "apprenti menuisier", Gustave Letiecq, qui deviendra plus tard, sous la conduite du maître architecte Saint-Arnaud, "apprenti architecte"[40]. C'est, à ma connaissance, son premier disciple. Il en aura au moins un autre, plus connu: Adolphe Rheault.

Cependant le 12 juillet 1850, avant que ses trois enfants du premier lit n'atteignent leur majorité, Damase Saint-Arnaud fait procéder à l'inventaire de la communauté des biens qui existe entre lui, les susdits enfants et son épouse actuelle, Angèle Hébert[41]. Ce document, qui couvre 22 pages au minutier du notaire Jutras, nous révèle que les époux Saint-Arnaud et Hébert sont alors plutôt à l'aise. Ils ont de bons bâtiments, des animaux en quantité, et tout l'outillage nécessaire pour cultiver la ferme. De plus, Damase possède tous les outils nécessaires à la pratique de son métier de menuisier et de sculpteur.[42]. On trouve même, entassée près de la maison, une grande quantité de bois pouvant servir à diverses constructions ou à des travaux de sculpture, sans parler des réserves de chaux, de clous et de peinture que signale l'inventaire. De toute évidence, Damase Saint-Arnaud est à l'époque un menuisier et un sculpteur occupé et recherché[43].

Le susdit inventaire mentionne, par ailleurs, que la fabrique et certains habitants de Gentilly doivent à Damase Saint-Arnaud en juillet 1850 environ 370 livres; et les syn-

39. ANQTR, *minutier J. Jutras,* 10 mars 1856. Ce n'est qu'en 1872 que les autels et la décoration intérieure seront confiés aux frères Alfred et Eugène Giroux, de Saint-Casimir (ANQTR, *minutier P. Pépin,* 5 sept. 1872, No 4819)..

40. APJTR, *minutier A.O. Désilets,* 18 août 1862.

41. ANQTR, *minutier J. Jutras,* 12 juillet 1850.

42. Voir à ce propos, J.R. PORTER et J. BELISLE, *La sculpture ancienne au Québec.* Montréal, Editions de l'Homme, 1986, pp. 175-190: "Ateliers, outils et traités (d'un sculpteur)".

43. À noter que le 13 juillet 1850 les époux Saint-Arnaud dictent chacun leur testament au notaire Jutras et se font donation mutuelle de tous leurs biens. Cependant Angèle Hébert lègue à Gaston Letiecq, son neveu et filleul, "apprenti menuisier", la somme de 25 livres que ce dernier encaissera après le décès d'Angèle (cf. ANQTR, *minutier J. Jutras,* 4 mars 1863).

dics chargés de la construction de l'église déclareront en mai 1852 qu'il est "dû à Damase Saint-Arnaud, architecte et menuisier, pour les ouvertures et ouvrages relatifs à l'église: 105 livres"; qu'il est également "dû au même pour (le) plancher de l'église et de la sacristie: 110 livres"[44]. Il semble avoir exécuté ces travaux à la fin de 1848 et en 1849. Chose certaine, le contrat pour la charpente du toit est signé par François Normand le 3 février 1848, par devant Valère Guillet, et c'est en décembre 1849 que la première messe est célébrée en la nouvelle église. C'est dire que les travaux de construction, commencés en 1842, d'après les plans de Thomas Baillargé, n'avaient progressé que lentement.

Les choses vont changer à partir de 1857. En effet deux contrats passés par devant le notaire Tourigny[45] précisent l'apport considérable de Damase Saint-Arnaud à la construction de l'église de Gentilly. Ainsi, le 6 avril 1857, notre maître architecte et sculpteur s'engage comme entrepreneur à exécuter toute une série de travaux, dont on me permettra de faire l'énumération en reprenant souvent mot pour mot les termes contractuels: 1) faire le clocher, "suivant le plan du dit entrepreneur", et le couvrir en fer blanc, le socle étant recouvert de tôle galvanisée; 2) poser une croix propre et convenable audit clocher; 3) monter la cloche et faire poser deux paratonnerres, dont l'un sur le clocher et l'autre sur le rond-point de l'église; 4) changer les portes actuelles de l'église et les faire semblables à celles du plan susmentionné; 5) faire le cadre de porte en bois et le garnir de tôle galvanisée; 6) mettre deux couches de peinture aux couvertures de l'église et de la sacristie; 7) faire la visite des dites couvertures et y faire les réparations nécessaires pour les étancher; 8) plafonner les avant-couvertures des dites église et sacristie; 9) faire excéder au portail de l'église la couverture de dix-huit à vingt pouces et faire une corniche propre et convenable à l'avant-couverture du portail; 10) garnir les chassis et les portes de l'église et sacristie, ainsi que tous les soupiraux, en tôle galvanisée; 11) faire un perron de terre dont l'accès sera facile pour arriver à toutes les portes; 12) faire un chemin couvert de l'église à la sacristie, avec solage en pierre et le reste en bois; 13) faire des armoires dans le chemin couvert pour y mettre les habits des enfants de choeur; 14) en-

44. *Livre des délibérations de la fabrique de Gentilly, 1784-1930*, p. 208.

45. ANQTR, *minutier H. Tourigny*, 6 avril 1857 (No 1156) et 17 février 1858 (No 1328).

tourer le cimetière d'une clôture en cèdre ou en épinette rouge; 15) faire une voûte et corniche avec les mêmes ornements que ceux de l'église Saint-Anselme de Dorchester ou "équivallant à peu près", et leur donner quatre couches de peinture et dorer les morceaux les plus saillants; 16) faire les enduits de l'église et de la sacristie en mortier de chaux et la dernière couche en plâtre; 17) faire la boiserie du sanctuaire et des chapelles, faire les rétables et les stalles, le trône et le prie-dieu avec des ornements semblables à ceux de l'église de Saint-Anselme de Dorchester "ou équivallant à peu près"; 18) cependant "ledit entrepreneur ne sera pas obligé de faire les trois tabernacles"; 19) enfin, faire des balustrades en merisier semblables aussi à celles de l'église de Saint-Anselme.

L'entrepreneur Saint-Arnaud doit terminer les différents travaux suivant un échéancier très précis. Cependant, le 17 février 1858, un second contrat demande à Saint-Arnaud de monter le jubé existant et d'en construire un second en dessous, avec colonnes de soutien sculptées et décorations adaptées. "Le devis des ouvrages à faire pour le jubé" mentionne expressément; 1) la charpente et le plancher du jubé neuf; 2) les bancs du dit jubé; 3) démancher et refaire l'ancien jubé; 4) construire quatre nouveaux escaliers; 5) fabriquer des corniches et balustrades; 6) poser six colonnes: deux doriques, deux coniques, deux corintiennes (sic); 7) faire deux colonnes pour supporter l'avancement du jubé; 8) peindre le tout convenablement.

À l'été 1857, tel que convenu, Saint-Arnaud parvient à coiffer de son clocher l'église de Gentilly[46]; à la fin de 1858, le second jubé est déjà en place; et en 1859 le chemin couvert, les portes de l'église et d'autres travaux sont pratiquement terminés. En 1860, concurramment aux travaux qu'il poursuit à l'église de Gentilly, Damase Saint-Arnaud s'engage d'abord, en société avec Gédéon Leblanc, à construire une église et une sacristie en pierres à Saint-Eusèbe-de-Standfold (Princeville).[47] Nos deux maîtres architectes et sculpteurs s'occupent du gros oeuvre et des travaux de menuiserie. Le premier décembre 1862 ils "permettent aux syndics (de Saint-Eusèbe) d'entrer en possession des dites église et sacristie, quoique les dits ouvrages n'en soient pas complètement terminés"[48]. Ceux-

46. Quand l'architecte Louis Caron posera en 1907 le portail actuel, il conservera au clocher le style conçu par Damase Saint-Arnaud.

47. ANQTR, *minutier F.X. Pratte,* 22 juin 1860 (No 2588).

48. ANQTR, *minutier F.X. Pratte,* 1er décembre 1862 (No 3157).

ci seront terminés et acceptés par les marguilliers de Saint-Eusèbe de Standfold à la fin d'octobre 1863[49]. Également en 1860, Damase Saint-Arnaud et Gédéon Leblanc se mettent encore en société "pour la construction en pierres d'une église et sacristie dans la paroisse de Saint-Norbert d'Arthabasca"[50]. La charpente et les travaux de menuiserie sont exécutés, ici encore, par Saint-Arnaud et Leblanc, et ils sont définitivement acceptés par les marguilliers le 29 octobre 1863[51].

Entre 1860 et 1863, cependant, bien des événements étaient survenus au foyer de Damase Saint-Arnaud, qui ont dû l'affecter profondément. D'abord, le 17 juillet 1860, Nérée-Achille, son unique fils, épouse Eugénie Levasseur, de Bécancour, et va s'établir sur une terre à Saint-Grégoire-de-Nicolet. Puis, le 8 septembre 1862, Angèle Hébert, sa seconde épouse, est portée en terre au cimetière de Bécancour. Enfin sa fille aînée, Caroline, meurt à son tour le 13 octobre suivant, à l'âge de 27 ans.[52] De ces départs successifs, Saint-Arnaud semble ne s'être jamais remis complètement et par la suite il ne paraît pas avoir passé d'autres contrats de construction, se contentant de poursuivre les travaux déjà entrepris à Saint-Eusèbe, à Saint-Norbert et surtout à l'église de Gentilly.

Effectivement nous savons que, du 10 janvier 1860 au 10 janvier 1861, Damase Saint-Arnaud travaille à décorer l'intérieur de l'église de Gentilly avec, comme "apprenti architecte et sculpteur", Adolphe Rheault. Ce pourquoi d'ailleurs Saint-Arnaud reconnaît lui devoir en 1864 80 louis courant[53]. Il est donc certain qu'Adolphe Rheault travaille pour D. Saint-Arnaud -- et non pas pour le curé Louis-Henri Dostie, comme on l'a écrit[54]-- quand il sculpte

49. ANQTR, *minutier F.X. Pratte*, 27 octobre 1863 (No 3421).

50. ANQTR, *minutier F.X. Pratte*, 25 septembre 1860 (No 2138).

51. ANQTR, *minutier F.X. Pratte*, 29 octobre 1863 (No 3426).

52. À noter que le 30 novembre 1851 Marguerite Saint-Arnaud, la plus âgée des enfants de Damase Saint-Arnaud, était décédée à l'âge de 20 ans. En 1862, Nérée-Achille est donc le seul des quatre enfants qui reste à Damase Saint-Arnaud, devenu veuf pour la seconde fois...

53. APJTR, *minutier A.O. Désilets*, 22 décembre 1864, — À noter que Adolphe signe au contrat "Rheault" et non pas "Rho" (Voir à ce propos: Denis FRÉCHETTE, "Adolphe Rho, l'homme et l'oeuvre", *Cahiers nicolétains*, vol. 6 (mars 1984), p. 8 note 9).

54. Cf. D. FRÉCHETTE, *art. cit.*, p. 8. Par ailleurs, rien n'indique que la fabrique de Gentilly ait jamais versé à Rheault un salaire. C'est le maître architecte qui paie les services de son apprenti.

"les bas-reliefs appliqués à l'architecture du sanctuaire" de l'église de Gentilly. Pour ce faire, Rheault a d'ailleurs pu s'inspirer de l'église de Saint-Antoine-de-Tilly où André Parent a sculpté sur les murs du choeur ce genre de trophée liturgique.

Quoi qu'il en soit, Adolphe Rheault a sûrement continué de travailler pour Saint-Arnaud après 1861. Tout indique en effet qu'il habite chez Saint-Arnaud, à Bécancour, et qu'il demeure son apprenti jusqu'à la fin de 1864, alors que les travaux de finition et de décoration intérieures tirent à leur fin en l'église de Gentilly[55]. Chose assurée, un contrat de vente passé le 22 décembre 1864 entre Damase Saint-Arnaud et son apprenti indique que Saint-Arnaud tient Rheault en très haute estime. En effet, désirant le "favoriser", Damase Saint-Arnaud convient qu'à l'avenir ce dernier:

> aura le droit de demeurer avec sa femme - s'il se marie -, ses enfants - s'il vient à en avoir -, et ses serviteurs et employés dans la dite maison de brique du dit Sr St-Arnaud (...) en commun avec ce dernier, sa famille, ses serviteurs et employés, avec de plus l'usage en commun avec le dit Sr St-Arnaud des meubles meublants dans sa dite maison en briques et de sa boutique construite près d'icelle maison (...), de ses outils et instruments de menuiserie, d'architecture et de sculpture; les dits droits d'habitation - et autres ci-dessus mentionnés - à durer en faveur du dit Sr Rheault tant qu'il y aura compatibilité d'humeur et bonne entente entre lui et le dit Sr St-Arnaud (...) Mais au cas où - au décès du dit Sr St-Arnaud - le dit Sr Rheault demeurerait encore avec lui, ses héritiers ou ayant cause devront donner au moins deux ans au dit Sr Rheault pour habiter la maison susdite et avoir l'usage des dits meubles, boutique et outils, avant de sortir, afin de lui donner le temps de se bâtir et se procurer les outils nécessaires à son art; mais pendant ces dites deux années, ledit Sr Rheault n'aura pas l'usage des linges et lits de la maison, à l'exception d'un lit garni.

55. C'est le 25 novembre 1868 que Damase Saint-Arnaud donnera à la fabrique de Gentilly un quittance de 800 piastres et c'est le 8 février 1872 qu'il fournira à la même fabrique quittance pour paiement final de tous les travaux faits à Gentilly (cf. ANQTR, *minutier H. Tourigny*, aux dates susdites).

> Il est en outre expressément convenu entre les dites parties que: le dit Sr St-Arnaud, ses dits héritiers et ayant cause n'auront aucun droit de faire payer au dit Sr Rheault, à ses héritiers et ayant cause aucun loyer, pension ou idemnité quelconque pour le temps qu'il aurait demeuré dans la dite maison, ou à raison des avantages susdits, ni même pour pension et logement de ses employés. Lesdits avantages étant ainsi faits de la part du dit Sr St-Arnaud en faveur du dit Sr Rheault, gratuitement et en récompense des bons services qu'il lui a rendus; nonobstant quoi, si ce dernier travaille à l'avenir pour le dit Sr St-Arnaud, il aura droit d'exiger un salaire[56]."

Alors que Damase Saint-Arnaud songe déjà à la retraite, il veut de toute évidence favoriser au maximum la réussite de son brillant élève qui, à son tour, entend "entreprendre des ouvrages d'architecture et de sculpture d'églises ou autres édifices". L'apprenti est sur le point de devenir "maître architecte et sculpteur" comme son maître, Damase Saint-Arnaud. Adolphe Rheault est sûrement l'apprenti le plus réputé que Damase Saint-Arnaud a contribué à former.[57]

La réalisation de l'église de Gentilly est à la fois le sommet et le terme de la carrière de Damase Saint-Arnaud comme menuisier, sculpteur et architecte. Certes, on ne saurait le comparer à Raphael Giroux[58] et à ses fils qui, entre 1868 et 1872, réaliseront le grand autel de Gentilly avec son tabernacle, les autels des chapelles avec leur tabernacle respectif, la chaire et le banc d'oeuvre, ainsi que les trois grands cadres pour les tableaux -- oeuvres qu'on admire encore aujourd'hui en l'église de Gentilly[59]. Néanmoins il me semble que Damase Saint-Arnaud, comme menuisier, sculpteur et entrepreneur, se compare facilement à un Alexis Milette ou à un Augustin Leblanc. Comme eux, en effet, Saint-Arnaud "fut fortement influencé

56. APJTR, *minutier A.O. Désilets,* 22 décembre 1864.

57. Cf. Denis FRÉCHETTE, "Adolphe Rho, l'homme et l'oeuvre", *Cahiers nicolétains,* vol. 6 (mars 1984), pp. 3-62.

58. Cf. Luc NOPPEN, "Raphaël Giroux, architecte et sculpteur de l'école de Thomas Baillargé", *Revue d'ethnologie du Québec,* No 2 (Montréal, Éd. de l'Homme, 1975, pp. 101-127. — À noter que l'A. se garde bien ici d'attribuer à Giroux - plutôt qu'à Damase Saint-Arnaud - les travaux exécutés "de 1857 à 1862" en l'église de Gentilly. Ce qu'il avait écrit ailleurs: cf. note 1 ci-dessus.

dans la décoration d'intérieurs d'église par les plans des architectes qui concevaient l'édifice"[60]. Ainsi à Sainte-Gertrude, il travaille selon les plans de l'église de Saint-Pierre-Les-Becquets et à Gentilly selon ceux de l'église de Saint-Anselme-de-Dorchester, plans conçus de part et d'autre par Thomas Baillargé, ultimement.

Comme Augustin Leblanc, Alexis Milette et André Paquet, encore, Damase Saint-Arnaud "par son travail a permis à l'architecture de se dégager du chantier". Car il appartenait à "cette génération d'entrepreneurs artisans qui met fin à la confusion qui régnait jusque-là entre le maître d'oeuvre et l'architecte, entre l'exécutant et le créateur. Cela annonce évidemment l'ère industrielle, où la technologie nouvelle et le goût du jour mettront au rancart cette industrie familiale et artisanale dont l'objectif consistait à faire oeuvre d'art"[61]. Ces lignes de Luc Noppen conviennent parfaitement à Damase Saint-Arnaud.

Pour ma part, je trouve particulièrement équitable le jugement que le journal, *La Minerve*, portait le 21 août 1873 sur l'oeuvre conjointe de Damase Saint-Arnaud et Raphael Giroux. "L'intérieur de l'église qui vient d'être terminé (à Gentilly), mérite une mention toute particulière pour la beauté et le fini de la boiserie. La sculpture est de main de maître, les autels d'une grande beauté et richesse, et le goût exquis qui a présidé à l'ornementation de l'intérieur fait honneur à MM. St-Arnaud et Giroux"[62]. Si les responsables du prestigieux *Dictionnaire biographique du Canada* avaient mieux connu Damase Saint-Arnaud, on peut croire qu'à l'instar d'Alexis Milette et d'Augustin Leblanc ils auraient cru bon de lui consacrer ne fût-ce qu'une courte notice. Il le méritait amplement.

* * * *

Damase Saint-Arnaud termine ses contrats à l'église de Gentilly vraisemblablement à l'été de 1864. Au mois de juin 1865 il se remarie avec Marie-Reine-Adélaïde

59. À noter que J.R. PORTER et J. BÉLISLE prennent l'église de Gentilly comme exemple-type pour expliquer les principaux éléments du décor intérieur d'une église d'ici (*La sculpture ancienne au Québec*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1986, pp. 94-95).

60. M. CAUCHON, art. "Milette, Alexis (1793-1869)", DBC, IX, p. 609.

61. L. NOPPEN, art. "Leblanc, Augustin (1799-1882)", DBC, XI, p. 558.

62. ANQQ, *Inventaire des biens culturels, Fonds G. Morisset.*

Primeau, en la basilique de Québec. Il avait auparavant passé un contrat de mariage "en séparation de biens" le 5 juin 1865[63]. Le couple revient d'abord habiter Bécancour. Par la suite, jusqu'en 1870, les actes notariés qualifient encore Saint-Arnaud de "sculpteur et maître architecte", mais on le déclare par la suite "écuier bourgeois"; ce qui semble indiquer qu'il aurait pris sa retraite définitive aux alentours de 1870, même si aucun contrat d'engagement ne nous reste de lui après son passage à l'église de Gentilly.

Chose assurée, à l'automne 1873, notre homme quitte définitivement Bécancour. En effet, le 20 novembre, il vend au Sieur Elzéar Hamel sa "maison en brique rouge, les boutiques, un hangar, une laiterie, les granges, les écuries (et) les étables" pour la très forte somme de 5,552.00$[64]. Peu après, Damase part avec son épouse vivre quelques années à Québec[65]. Cependant, au début de juillet 1876, il habite déjà Sainte-Geneviève-de-Batiscan quand il y achète une belle résidence près de l'église du lieu[66]. Damase Saint-Arnaud, de retour à son patelin natal après plus de cinquante années d'absence, a maintenant pignon sur rue et un bon compte en banque.[67]

Il croit néanmoins plus prudent de dicter son testament le 26 novembre 1883. Son exécuteur testamentaire, Georges Saint-Arnaud, aura l'obligation après son décès de payer une rente viagère de 30 louis à Dame Marie-Adélaïde Primeau, son épouse, si elle lui survit, et 400.00$ à sa brue

63. ANQQ, *minutier J.-B. Célestin Hébert,* 5 juin 1865.

64. APJTR, *minutier J.A. Blondin,* 20 novembre 1873. — De cette somme, 2,000.00$ sont payés comptant et le reste sera payé d'ici quinze ans à 6% d'intérêts. Damase Saint-Arnaud signera la quittance pour la balance due et les intérêts le 26 août 1881 (cf. APJTR, *minutier J.A. Blondin,* No 13694).

65. À preuve, plusieurs actes du notaire J.A. Blondin qui le disent par exemple "écuier rentier demeurant à Québec" (cf, 5 août 1874; 28 décembre 1874; 29 mars et 30 novembre 1875).

66. ANQTR, *minutier Robert Trudel,* 3 juillet 1876.

67. Le minutier du notaire R. Trudel, de Sainte-Geneviève de Batiscan, renferme en effet, entre 1876 et 1885, au moins une douzaine d'actes où D. Saint-Arnaud consent des prêts d'argent, donne des quittances et opère des transactions. Tout indique que l'homme compte parmi les bien nantis de la paroisse.

Eugénie Levasseur, veuve de Nérée-Achille, son fils[68]. Son épouse décède cependant le 21 novembre suivant et est inhumée au cimetière de Sainte-Geneviève de Batiscan. Et le 6 juin 1885, Damase Bertrand dit Saint-Arnaud, "ancien sculpteur et architecte de Sainte-Geneviève de Batiscan", de Saint-Grégoire et de Bécancour, est à son tour porté en terre. Il avait 81 ans.

Gentil Turcotte, o.f.m.
avec la collaboration de
René Bacon, o.f.m.

68. APJTR, *minutier A. Trudel*, 26 septembre 1883.

Raimbault et l'administration de la Fabrique

* Trois articles ont déjà paru: 2,2, p. 35-53; 4,2, p. 39-75; 11,1 p. 3-17.

En plus de son ministère, Raimbault participait à l'administration de la fabrique. Le présent chapitre y décrit son rôle et définit les priorités qu'il mettait de l'avant. Il étudie ensuite ses rapports avec l'évêque, les marguilliers et les fidèles.

Qu'est-ce que la fabrique? Littéralement, ce mot signifie "construction"[1]. À l'origine, il désignait l'édifice où était célébré le culte. Plus tard, et par extension, il s'appliqua aux biens et revenus de l'église et aux personnes chargées de l'administration de ces biens. Prise dans cette dernière acception, la fabrique remplit certaines fonctions au sein de la paroisse. Sous la surveillance de l'Ordinaire, elle pourvoit aux besoins du culte et veille à l'entretien de l'église, de la sacristie, du cimetière et du presbytère. Pour faire face à ces responsabilités, elle dispose de plusieurs sources de revenus. La plus importante provient de la location des bancs de l'église. S'ajoute ensuite le produit des quêtes et des troncs. La fabrique reçoit aussi un revenu qui se compose des droits perçus à l'occasion des grand-messes, baptêmes, mariages et sépultures. Sont inclus au chapitre des recettes les legs, les donations etc.

1. JACGUEMET, G., *Catholicisme*, tome 4, p. 1043-1046.

Quel était le rôle du curé au sein de la fabrique? En prenant possession de la cure de Nicolet, Raimbault devenait ex-officio chef de la fabrique. À ce titre, il présidait à toutes les assemblées du conseil. Qui y participaient? D'abord, les marguilliers "du banc de l'oeuvre": ils secondaient le curé dans toutes les affaires de routine. Élus pour une période de trois ans, ces assistants avaient préséance l'un sur l'autre, suivant l'ordre d'ancienneté. Celui qui entrait dans sa troisième année s'appelait le marguillier en charge. Il administrait en principe la fabrique. Lorsque des questions extraordinaires étaient à l'ordre du jour, le curé de Nicolet convoquait en plus tous les anciens marguilliers. Les habitants francs-tenanciers assistaient aux réunions où étaient discutés et votés des projets d'envergure. Les seigneurs de Nicolet n'y firent acte de présence qu'en de rares occasions[2].

Toutes les assemblées se tenaient le dimanche dans la sacristie. Le curé les annonçait à la grand-messe, au moment du prône. Le plus souvent, elles portaient sur des questions administratives et ne réunissaient que les marguilliers du banc. Chaque année, la reddition des comptes faisait l'objet d'une réunion spéciale, à laquelle participaient marguilliers anciens et nouveaux; par la même occasion était élu un nouvel administrateur, pour remplacer celui dont le mandat était terminé. Il entrait en charge le 1er janvier. Les grands projets de rénovation de l'église étaient étudiés et approuvés au cours d'assemblées publiques. En moyenne, Raimbault convoquait donc trois ou quatre réunions de la fabrique par année. Lorsque de grands travaux étaient entrepris, elles étaient plus nombreuses. Certaines années, on en dénombra jusqu'à cinq ou six.

En plus de présider à toutes les assemblées, le curé de Nicolet en rédigeait les rapports dans un grand cahier. Même s'il n'était censé que vérifier les comptes, il tenait lui-même les livres, car la majorité des marguilliers étaient sans instruction. Des trente-cinq, qui furent élus de 1806 à 1840, seulement dix étaient capables de signer leurs noms. Raimbault s'acquittait de cette tâche avec régularité. Il ne tardait pas plus de douze mois avant de rendre les comp-

2. J. Baptiste Lozeau participa à l'assemblée de paroisse du 3 décembre 1815. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 3 décembre 1815. M. François Baby fut présent à celle du 24 septembre 1820.

tes[3]. Le bilan financier était présenté de façon assez sommaire: une liste des revenus, dans laquelle était incluse la balance de l'année précédente, et une liste des dépenses. La différence entre les deux devait équivaloir au montant en caisse. Même s'ils balançaient, les comptes du curé de Nicolet n'étaient pas toujours exempts d'erreurs de calcul[4].

Raimbault cumulait encore d'autres fonctions importantes. Avec son assistant, il tenait à jour les registres paroissiaux. Chaque année, lui incombait aussi la tâche de percevoir la rentrée des bancs et la quête de l'Enfant-Jésus. Dans le premier cas, il recevait le loyer des bancs d'église. Même si quelques fois des habitants tardaient à s'acquitter de leurs obligations[5], cette responsabilité n'était pas trop accablante. Raimbault en tirait même certains avantages. En cas de besoin, il se servait des sommes perçues, avant de les déposer dans les coffres de la fabrique, soit pour soulager les pauvres de la paroisse, soit pour aider à la construction du séminaire[6]. La quête de l'Enfant-Jésus lui imposait une charge de travail beaucoup plus lourde. Chaque année, dans le temps des fêtes, le curé de Nicolet se rendait chez tous ses paroissiens pour recueillir leurs aumônes. Un ou deux marguilliers l'accompagnaient[7]; ils transportaient les denrées données par les habitants. Combien de temps durait cette collecte? Sans trop se presser, Raimbault visitait une quarantaine de familles par jour[8]. Il commençait sa tournée après Noël, pour la terminer dans le courant du mois de janvier. En 1822, à la demande du Gouverneur en chef de la province, il fit le recensement de sa paroisse[9]. Pendant tout ce temps, son assistant se

3. Il ne dérogea à cette règle que les trois premières années de son entrée en fonction à Nicolet.

4. Les comptes de l'année 1807, 1817 et 1818 renferment des erreurs de calcul.

5. Mgr Plessis à Raimbault, 24 décembre 1810, A.S.N., *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. I, p. 114.

6. Raimbault à Mgr Plessis, 19 mars 1814, A.S.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

7. Raimbault à Mgr Plessis, 24 janvier 1812, A.S.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

8. Raimbault à Mgr Plessis, 17 décembre 1807, A.S.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

9. Raimbault à Mgr Plessis, 20 décembre 1822, A.S.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

chargeait de la cure. Le produit de la quête était vendu aux enchères, après la grand-messe du dimanche[10]. Raimbault eut-il des problèmes à se faire payer? Le 29 mai 1810, après avoir examiné les cahiers de la fabrique, Mgr Plessis ordonna que "le bled et les autres denrées provenant de la quête de l'Enfant-Jésus ne soient plus adjugés que pour de l'argent comptant"[11]. Les fonds recueillis servaient à la rénovation de l'église. En 1837, avec la permission de l'évêque, ils furent versés aux pauvres de la paroisse[12]. Une autre année, ils payèrent les travaux de réfection de la maison du bedeau[13].

Raimbault avait aussi la haute main sur les dépenses ordinaires de la fabrique. Il les acquittait directement de sa poche et se remboursait ensuite avec les fonds de la paroisse[14]. Comme le révèle un état de compte du 13 décembre 1840, il achetait les cierges et même le bois de chauffage; il avançait aussi de l'argent pour le paiememt des assurances de l'église et du salaire du bedeau; il choisissait lui-même les ornements, les vases et les livres sacrés[15]. Quant aux dépenses extraordinaires, Raimbault les faisait obligatoirement approuver par l'autorité épiscopale; et si un emprunt était nécessaire, il obtenait au préalable l'assentiment des habitants réunis en assemblée.

Lorsque de grands travaux étaient entrepris dans la paroisse, Raimbault s'affairait à de multiples besognes. Vu qu'il était le seul à connaître les procédures, il rédigeait les requêtes adressées à l'évêque[16]. Il négociait avec les entrepreneurs et apposait sa signature sur les contrats[17]. Il

10. Sermon de Raimbault intitulé "Avis au sujet du batterie scandaleuse". A.S.N., *Polygraphie* 4, no 8.

11. Visite pastorale à Nicolet, 27, 28, 29 mai 1810, A.A.Q., *Cahier des visites,* vol. 3, p. 147.

12. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. II, 19 février 1837.

13. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. II, 28 juin 1830.

14. Notes sur le journal des comptes, 10 août 1840, A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. II, 10 août 1840.

15. Dépenses faites par Raimbault pour la fabrique de Nicolet, 13 décembre 1840, A.S.N., *Polygraphie* 3, no 42.

16. Raimbault à Mgr Plessis, 28 février 1822, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

17. Marché entre messieurs les syndics et autres nommés pour surveiller à la démolition des tours et du pignon de l'église de Nicolet, et messieurs Michel Trudel, père et ses quatre fils solidaires, 4 mars 1822, A.E.N., *Saint-Jean-Baptiste de Nicolet,* vol. I.

veillait à la bonne marche des travaux et exécutait parfois les tâches normalement assignées aux syndics élus par l'assemblée paroissiale. Au mois d'avril 1817, il écrivait à l'évêque:

> "je serai assez occupé d'un ouvrage public qui demande beaucoup de détails de ma part nonobstant les dix syndics qui trouveront commode de s'en reposer sur moi".[18]

Ces appréhensions étaient justifiées, puisqu'il s'occupa lui-même d'acheter les matériaux de construction.

La gestion des biens de la fabrique reposait sur le curé de Nicolet. Voyons donc quelles étaient ses priorités.

Consultons d'abord les états financiers de la paroisse. Les dépenses annuelles de la fabrique se répartissaient en six grandes catégories: a) les frais du culte, b) l'entretien des accessoires et des ornements liturgiques, c) l'achat de ces biens, d) les réparations de l'église, de la sacristie, du cimetière et du presbytère, e) la rénovation de ces propriétés, f) les autres dépenses (achat des registres, des livres du prône...) Comme l'illustre le tableau, la rénovation des propriétés de la fabrique, principalement l'église, absorbait une part importante des budgets annuels. Dans certains cas, elles en accaparaient plus de 75%. Au total, de 1806 à 1839, elles représentèrent 40% des dépenses totales. Le curé de Nicolet se préoccupait donc beaucoup de conserver la dignité de son église. Il y investissait même de ses propres deniers.

Comment expliquer cette préoccupation de Raimbault? Par suite de l'accroissement rapide de la population, la fabrique de Nicolet percevait et administrait des revenus de plus en plus importants. Où placer les surplus d'argent? La rénovation des édifices du culte était un excellent moyen d'éduquer le sens liturgique des paroissiens, illettrés en majorité. Cette solution était d'autant plus attrayante que les habitants y étaient favorables. Pour eux, l'embellissement de l'église était un moyen d'exprimer leur foi, mais surtout leur fierté. Dans les paroisses rurales, le lieu de culte était le principal édifice public. Les habitants y accordaient beaucoup d'importance. Témoigne de leur attachement la collaboration volontaire, qu'ils apportaient aux travaux de rénovation de leur église. Ils participaient aux corvées, fournissaient des matériaux et souscrivaient à des collectes. Raimbault, lui aussi, ressentait beaucoup de fierté de l'embellissement de son église. Il

18. Raimbault à Mgr Plessis, 8 avril 1817, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

en faisait même l'objet d'une petite rivalité avec son voisin de la Baie-du-Febvre, M. Fournier. Dans une lettre adressée à Madame de Loynes de Morett, ce dernier écrivait le 20 juillet 1817:

> "N'en déplaise à M. Raimbault qui cherche à me surpasser, la mienne (mon église) sera d'abord plus belle par la beauté de son architecture et par sa richesse"[19].

Animé par de tels motifs, que fit notre curé pour enjoliver son église? Passons en revue ses principales réalisations; en même temps, nous tenterons de mettre en lumière ses relations avec les paroissiens.

Dès ses premières années à Nicolet, Raimbault se lança dans de nombreux travaux de rénovation. En 1808, il fit construire une sacristie en pierres[20]. L'année suivante, il para l'église d'une chaire neuve, d'un banc d'oeuvre, d'une boisure autour du sanctuaire, de deux autels et d'un petit tabernacle doré[21]. En 1813, pour loger les élèves du séminaire, il fit bâtir un deuxième jubé au-dessus du premier[22]. Quelques années plus tard, tous les bancs furent remplacés[23]. Si, jusque-là, Raimbault n'avait eu aucun ennui majeur ni même rencontré d'opposition de la part de ses paroissiens, il joua de malchance avec le projet de construction des tours qu'il entreprit en 1815. Relatons brièvement cette affaire.

L'idée première avait été de recouvrir de bardeaux la toiture endommagée de l'église et de l'orner d'un petit clocher. Tel était le contenu de la résolution adoptée par une assemblée de fabrique le 3 décembre 1815[24]. Mais les choses n'en restèrent pas là. Jean-Baptiste Hébert, l'entrepreneur approché par les syndics, recommanda d'utiliser le fer blanc comme matériau, pour diminuer les risques d'incendie qu'entraînait la proximité des cheminées du séminaire[25]. À l'instigation de Raimbault, la

19. FOURNIER, V., à Mme de Loynes de Morett, 20 juillet 1817, Lettre reproduite dans *BRH.*, T. 17, 1911, p. 4-6.

20. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 18 décembre 1808.

21. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 9 avril 1809.

22. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 29 août 1813.

23. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 18 juin 1815.

24. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 3 décembre 1815.

25. Raimbault à Mgr Plessis, 17 janvier 1816, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

suggestion fut approuvée par les paroissiens le 30 décembre 1815[26]. À ce stade, d'après la requête adressée à l'évêque, le projet était évalué à £700[27]. Compte tenu des faibles ressources des habitants, ce montant était très élevé. Une souscription publique fut lancée dans la paroisse; la contribution la plus forte, celle du seigneur Cressé, ne s'élevait qu'à £20[28]. Mais les problèmes financiers n'inquiétaient personne. Le 25 février 1816, suite à de nouvelles recommandations de M. Hébert, les Nicolétains résolurent de construire deux tours à la place du petit clocher. Après avoir songé les ériger au-dessus des chapelles latérales de l'église, ils décidèrent de les appuyer sur la façade de l'édifice[29]. Les contrats avec l'entrepreneur furent conclus au début de l'année 1817[30]; les travaux commencèrent vers le mois de mai[31] et furent terminés à l'automne 1818[32]. Au total, les coûts s'élevèrent à près de £1400. La fabrique avait emprunté £257 de divers particuliers. Personnellement, Raimbault en avait avancé £55[33].

En plus d'endetter la paroisse, ce projet souleva de graves problèmes. La construction des tours n'était pas encore terminée que le mur de l'église se lézardait[34]. Les fondations, sur lesquelles étaient érigés ces lourds bâtiments, n'étaient profondes que de deux pieds. L'entrepreneur avait jugé inutile de creuser davantage, alléguant que le sol était aussi mou en profondeur qu'en surface[35]. Que faire

26. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. I, 25 février 1816.

27. Raimbault à Mgr Plessis, 14 janvier 1816, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

28. Raimbault à Mgr Plessis, 14 janvier 1816, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

29. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. I, 25 février 1816.

30. Raimbault à Mgr Plessis, 18 janvier 1817, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

31. Raimbault à Mgr Plessis, 11 mai 1817, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

32. Raimbault à Mgr Plessis 7 août 1818, A.A.Q., *Séminaire de Nicolet, a-130.*

33. Compte que rendent par devers nous soussignés les syndics nommés pour la couverture en fer blanc, & la construction des tours et clochers de l'église selon les actes d'assemblée du 3 décembre 1815, du 25 février 1816 et du 27 avril 1817, A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. I, 12 décembre 1819.

34. Raimbault à Mgr Plessis, 26 septembre 1817, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

35. Raimbault à Mgr Plessis, 11 mai 1817, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

pour réparer les dégâts? Colmater les crevasses: cette solution s'avéra inefficace[36]. Les tours continuaient de pencher et menaçaient de s'écrouler en entraînant le mur de l'édifice. Pour prévenir ce désastre, des mesures d'urgence s'imposaient. Mais voilà que les Nicolétains ne s'entendaient pas sur la solution à adopter. Les uns, dont Raimbault lui-même, proposaient de baisser les tours et d'alléger le pignon du portail. Les autres, agités par Jean-Baptiste Batoche Proulx[37], soutenaient qu'il était impossible de réparer l'église, sans abattre les deux bâtiments et recommencer à neuf[38]. Ces opposants étaient-ils nombreux? Il est difficile de le préciser. Toutefois, avant de convoquer les paroissiens en assemblée, Raimbault recourut à l'évêque. Le 18 février 1822, il lui demanda de rédiger une lettre pour inciter ses gens à réparer leur église, suivant le plan qu'il préconisait[39]. Mgr Plessis accepta[40]. Son intervention fut des plus heureuses, puisque Raimbault rallia la majorité des habitants à son opinion[41]. Les travaux de démolition débutèrent au mois de mars et furent terminés quelques mois plus tard[42]. Le 23 juin, les Nicolétains, réunis en assemblée, approuvèrent le projet de reconstruction du portail de l'église[43]. Mais, entre-temps, les opposants n'avaient pas abandonné la lutte. Ils s'attaquèrent à Raimbault et tentèrent de soulever les paroissiens contre lui. Ils remportèrent un certain succès. En 1822, après avoir supporté leurs agissements pendant deux ans sans intervenir, le curé de Nicolet répliqua. Il pro-

36. Mgr Plessis à Raimbault, 20 février 1822, A.S.N., *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. II, p. 390-391.

37. Mgr Plessis à Raimbault, jeudi-saint 1823, A.S.N., *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. II, p. 420.

38. Raimbault à Mgr Plessis, 18 février 1822, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

39. Raimbault à Mgr Plessis, 18 février 1822, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

40. Mgr Plessis à Raimbault, 20 février 1822, A.S.N., *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. II, p. 390-391.

41. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 24 février 1822.

42. Marché entre messieurs les syndics et autres nommés pour surveiller à la démolition des tours et du pignon de l'église de Nicolet, et messieurs Trudel, père et ses quatre fils solidaires, 4 mars 1822, A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 4 mars 1822.

43. Paroisse de Nicolet, *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. II, 23 juin 1822.

nonça en chaire un sermon pour se disculper des accusations lancées contre lui. Ses propos laissaient transparaître un profond sentiment d'inquiétude:

> "Quatorze ans se sont écoulés, dit-il, sans que j'aie soupçonné la moindre censure de mes actions, mais il n'est que trop certain que depuis deux ans des personnes se sont (faites) mes ennemis, sans que je leur aie donné aucun sujet, du moins sciemment. Mais leur censure tombe-t-elle sur votre ministère ou sur d'autres faits qui lui sont étrangers? Qu'importe si les conséquences doivent être les mêmes. Quel succès pourrait avoir le ministère d'un pasteur que l'on rendrait méprisable, odieux, si l'on pouvait s'y flatter d'y parvenir?... Je pouvais donc, comme Saint-Paul, passer sous silence, tout ce que j'ai eu à souffrir, m'en humilier devant Dieu, et n'est-ce pas ce que j'ai fait depuis le commencement des outrages. Mais est-il expédient de leur laisser l'avantage, j'entends pour l'édification publique, de rester chargé d'inculpation odieuse, mensongère, quand il ne s'agit que d'exposer les faits pour réfuter leur assertion?"[44]

Raimbault sentait donc son autorité minée par les attaques de ses adversaires. Sa situation se détériora, à tel point que Mgr Plessis lui proposa un nouveau poste, celui de directeur des Ursulines à Trois-Rivières, en succession à M. de Calonne. Dans une lettre datée du 9 octobre 1822, l'évêque lui expliqua la raison de son offre: "Je regardais, écrivait-il, la chapellenie de Trois-Rivières comme un poste très honnête pour vous tirer d'une place où je n'aperçois pour vous que des déboires"[45]. La réponse de Raimbault fut sans équivoque. Il s'opposa à son transfert dans des termes catégoriques, voire irrévencieux[46]. Ses adversaires n'avaient certes pas vaincu son obstination.

Mais le curé de Nicolet n'était pas encore au bout de ses peines. Approuvés le 25 juin 1822, les travaux de reconstruction du portail n'étaient pas encore commencés au début de l'année 1823. Il avait été décidé de faire appel à trois experts pour étudier les solutions proposées par les

44. Sermons de Jean Raimbault, A.S.N., *Polygraphie*, no 4.

45. Mgr Plessis à Raimbault, 9 octobre 1822, *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. II, p. 405-407.

46. Mgr Plessis à Raimbault, 16 octobre 1822, *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. II, p. 407-409.

deux parties[47]. Sans doute, par cette mesure, Raimbault avait-il voulu mater l'opposition. Les rapports de deux des entrepreneurs consultés penchèrent en sa faveur. S'appuyant sur leurs conclusions, le curé de Nicolet se gagna le vote de ses paroissiens. L'assemblée eut lieu le 2 février 1823[48]. Le chef de la fabrique n'était pas pour autant rassuré. Le 9 mars, il convoqua de nouveau les Nicolétains pour faire ajouter à la résolution de la réunion précédente une clause, par laquelle ils s'engageaient à faire les frais d'une procédure judiciaire, en cas d'opposition[49]. Finalement, les travaux furent exécutés au cours de l'été. À nouveau, la fabrique emprunta. À lui seul, le curé de Nicolet avança plus de 4200^{lt} [50], sans compter les 600^{lt}, qu'il donna à la paroisse pour l'achat d'une cloche, qu'il fit venir de Bristol[51].

Quelles furent les autres améliorations apportées par Raimbault à son église? Alors que les tours étaient en construction, il orna la nef de magnifiques tableaux. En 1817, l'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins avait importé de France une importante collection de peintures. Son intention était de les revendre avec profit pour venir en aide à son frère qui était aux prises avec de sérieuses difficultés financières. L'évêque l'assista dans son entreprise: il se chargea de la promotion auprès des curés des paroisses les plus riches. Il n'eut aucune difficulté à convaincre Raimbault[52]. Celui-ci acheta six toiles au coût de 260^{lt}, qu'il paya de sa poche[53]. À sa mort, il en fit don à la fabrique de la paroisse[54]. L'une d'elle représentait la sainte Famille, une autre David chez Abimélech[55].

47. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. II, 2 février 1823.

48. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol II, 2 février 1823.

49. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. II, 9 mars 1823.

50. Il avança 4246 livres tournois. Compte de l'année 1824, A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. II, 3 décembre 1825.

51. Ce montant représentait environ le tiers du coût d'achat. Compte de l'année 1825. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique,* vol. II, 18 novembre 1826.

52. Mgr Plessis à Jean Raimbault, 22 mars 1817, A.S.N., *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...,* vol. II, p. 287-288.

53. Tableaux livrés à M. Raimbault, curé de Nicolet, 5 novembre 1817, A.S.N., *Collection Séminaire, Succession Raimbault,* vol. III, no 40.

54. Testament de M. Jean Raimbault, curé de Nicolet, 31 août 1840, A.S.N., *Collection Séminaire, Succession Raimbault,* vol. III, no I.

55. Tableaux livrés à M. Raimbault, curé de Nicolet, 5 novembre 1817, A.S.N., *Collection Séminaire, Succession Raimbault,* vol. III, no 40.

Même après avoir éprouvé beaucoup de difficultés avec la construction des tours, le curé de Nicolet continua d'investir dans la rénovation de l'église. De 1823 à 1828, tous les excédents budgétaires servirent à l'aménagement de deux chapelles, à l'agrandissement et à la décoration du sanctuaire et à la construction d'une nouvelle voûte[56]. Plus tard, Raimbault fit agrandir la sacristie[57] et ériger un chemin de croix[58].

Rehausser la dignité du culte dans sa paroisse, tel fut le principal objectif de Raimbault. Dans quelle mesure, l'évêque, les marguilliers et les paroissiens le secondèrent-ils dans ses efforts?

Le chef du diocèse exerçait un contrôle sur l'administration des fabriques. Il portait un oeil attentif sur la gestion des biens des paroisses. Toutes les dépenses extraordinaires étaient soumises à son approbation. Lors de ses visites à Nicolet, il passait en revue les comptes de la fabrique et soumettait ses recommandations. À une occasion, il renversa une décision des marguilliers. En 1810, il ordonna de réduire à vingt-cinq ans la fondation d'une messe basse, accordée à perpétuité, en faveur du défunt chantre, Jean-Baptiste Brassard[59]. L'organisation du culte dans la paroisse retenait aussi son attention. D'une façon générale, il partageait les vues du curé de Nicolet et l'appuyait dans tous ses projets. Combien de fois Mgr Plessis félicita Raimbault pour son excellent travail? Ses encouragements prenaient aussi la forme de dons. En 1807, en gage de remerciements à la population nicolétaine pour sa précieuse collaboration à la construction du séminaire, il offrit à la paroisse une paire de burettes avec leur bassin et un magnifique calice ciselé[60]. En 1817, il donna à l'église deux autres burettes, en cristal celles-là[61], et versa £50 pour la construction des tours[62]. En résumé, tel était le cadre

56. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. II, 14 juin 1830.

57. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. II, 28 juin 1829.

58. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. II, 30 juin 1839.

59. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 30 mai 1810.

60. Mgr Plessis à Raimbault, 2 novembre 1807, A.S.N., *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. I, p. 32-33.

61. Mgr Plessis à Raimbault, mardi-saint 1817, A.S.N., *Lettres de Mgr J.-O. Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. II, p. 288-289.

62. Mgr Plessis à Raimbault, 28 décembre 1816, A.S.N., *Lettres de Mgr Plessis... à M. Jean Raimbault...*, vol. II, p. 272-273.

dans lequel s'établissaient les relations entre l'évêque et son curé. En aucun moment, il n'y eut confrontation entre eux.

Faute de documentation, les rapports avec les marguilliers sont plus difficiles à analyser. Ceux-ci respectaient-ils l'autorité du curé et acceptaient-ils le contrôle qu'il exerçait sur la gestion des biens de la fabrique? Il est permis de le croire. Le mode d'élection écartait les fauteurs de troubles et n'admettait que des gens respectables. Tous les candidats devaient répondre aux trois conditions suivantes: afficher une probité religieuse, jouir d'un bon jugement et avoir une propriété non grevée[63]. Le curé maintenait des rapports très étroits avec ses assistants. Il les rencontrait tous les dimanches[64] et les réunissait en assemblée, chaque fois qu'il était nécessaire. Comme la plupart étaient illettrés, il remplissait souvent des charges qui leur étaient normalement assignées. Rencontra-t-il certaines oppositions de la part de ses collaborateurs? En aucun moment, dans sa correspondance avec l'évêque, Raimbault ne fit état de discorde avec ses marguilliers.

Reste à savoir ce qui en était des paroissiens. L'administration de la fabrique ne les laissait pas indifférents. Ils assistaient en assez grand nombre aux assemblées publiques: en moyenne, quarante personnes par réunions. Plus que de simples spectateurs, ils participaient aux débats et prenaient part au vote. Tous ne partageaient pas les vues des administrateurs. Ces contestataires ne manquaient pas de faire valoir leurs opinions. En 1817, les marguilliers, réunis en assemblée, haussèrent à £10 les frais d'enterrement dans l'église[65]. Cette mesure souleva la colère des notables de Nicolet. Ils signèrent une pétition et menacèrent de se faire enterrer à Saint-Grégoire[66]. Leurs protestations restèrent sans effet. Le tarif fut maintenu jusqu'en 1828. La diminution du nombre d'enterrements dans l'église obligea la fabrique à ramener le prix à £5[67]. À une autre occasion, les paroissiens renversèrent une décision des marguilliers. En 1810, ils obtinrent l'annulation de

63. *J.C.A.L.B.C.*, vol. 41, 1831-32, Appendice Q-9.

64. Raimbault à Mgr Plessis, 7 juin 1807, A.S.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

65. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 24 août 1817.

66. Raimbault à Mgr Plessis, 29 août 1817, A.E.N., *Lettres de Jean Raimbault.*

67. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. II, 28 novembre 1828.

la résolution accordant un enterrement gratuit à M. Jean-Baptiste Brassard, maître-chantre dans la paroisse depuis vingt-deux ans[68]. Des esprits plus hardis remettaient même en question l'autorité du curé dans l'administration de la fabrique. Comme nous l'avons vu dans l'affaire des tours, quelques têtes chaudes tentèrent de soulever les Nicolétains contre Raimbault. Vers 1830, influencés par l'idéologie libérale, quelques paroissiens contestèrent l'organisation de la fabrique. Ils protestaient contre leur exclusion des assemblées des marguilliers[69]. Mais l'action de ces opposants ne semble pas avoir porté à conséquences. La majorité des paroissiens étaient satisfaits. Au besoin, ils acceptaient de faire des corvées pour la rénovation de l'église. Ils fournissaient en partie la pierre et le bois nécessaires à l'exécution des grands travaux. Dans la mesure de leurs moyens, ils fournissaient aux contributions volontaires. Des fidèles plus fortunés avançaient des fonds à la fabrique[70]. Quelques-uns lui destinaient des dons[71].

En dépit de certaines oppositions passagères, Raimbault garda donc toujours le contrôle sur l'administration de la fabrique. Son influence y était prépondérante. Elle s'exerçait à tous les niveaux: présidence des assemblées, perception des fonds, gestion des dépenses ordinaires, tenue des comptes, direction et surveillance des grands travaux de rénovation de l'église... Mais, même si ses pouvoirs étaient étendus, notre curé ne pouvait se soustraire à la critique de ses paroissiens. Aussi, devait-il toujours tenir compte de la volonté populaire avant d'agir.

LOUIS MARTIN

68. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 4 février 1810.

69. *J.C.A.L.B.C.*, vol. 41, 1831-32, Appendice Q-g.

70. Compte que rendent par devers nous soussignés les syndics nommés pour la couverture en fer blanc, & la construction des tours et clochers de l'église selon les actes d'assemblée du 3 décembre 1815, du 25 février 1816 et du 27 avril 1817. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. I, 12 décembre 1819.

71. A.P.N., *Comptes et assemblées de fabrique*, vol. II, 18 novembre 1826.

Les dépenses de la fabrique St-Jean-Baptiste-de-Nicolet

Année	Frais du culte	Entretien des accessoires et des ornements liturgiques	Achat des accessoires et des ornements liturgiques	Entretien des propriétés de la fabrique	Rénovation des propriétés de la fabrique	Autres dépenses
1806	57.4%	6.3%	4.5%	6.4%		25.4%
1807	66.2%		21.8%	11.8%		.2%
1808	8.8%	0.6%	5.2%	7.0%	77.9%	0.5%
1809	6.7%	3.1%	1:0%	7.9%	66.4%	14.7%
1810	5.8%	1.6%	35.7%	7.0%	45.0%	4.9%
1811	10.9%	9.3%	33.0%	10.2%	31.5%	51.%
1812	36.5%	2.0%	16.2%	15.0%	27.8%	2.5%
1813	8.6%	2.6%	5.1%	10.3%	73.0%	0.4%
1814	30.0%	6.8%	9.7%	54.4%		0.1%
1815	37.0%	3.0%	4.6%	17.1%	36.6%	1.7%
1816	8.3%	2.3%		2.9%	86.1%	0.4%
1817	25.5%	3.8%		4.9%	64.6%	1.2%
1818	15.0%	0.2%		3.3%	76.7%	4.8%
1819	34.7%	10.2%	3.5%	9.3%	30.3%	2.0%
1820	56.0%	12.5%	1.7%	25.3%		4.5%
1821	10.9%	4.0%	0.1%	4.8%	80.0%	0.2%
1822	47.1%	14.6%	12.9%	9.0%	12.9%	3.5%
1823	60.0%	15.1%	6.7%	17.2%		1.0%
1824	55.7%	19.3%		24.3%		0.7%
1825	33.8%	8.7%	9.8%	5.3%	42.0%	4.0%
1826	43.4%	9.4%	14.2%	8.8%	21.3%	2.9%
1827	21.0%	5.9%	39.7%	28.2%	2.5%	2.7%
1828	34.1%	8.8%	30.1%	26.7%		0.3%
1829	75.3%	11.3%		12.6%		0.8%
1830	47.0%	11.7%	13.0%	10.5%	17.1%	0.7%
1831	45.3%	7.7%	15.8%	31.2%		
1832	31.8%	5.8%	4.5%	49.0%	7.3%	1.6%
1833	20.6%	4.7%	13.5%	57.5%	3.2%	0.5%
1834	21.1%	10.8%	24.8%	35.4%	1.9%	6.0%
1835	36.4%	8.9%	24.3%	20.0%	6.7%	3.7%
1836	10.6%	2.1%	1.2%	11.3%	74.8%	
1837	9.8%	2.3%	2.0%	33.4%	52.5%	
1838	50.8%	4.6%	4.0%	40.0%		0.6%
1839	19.7%	1.8%	21.7%	26.9%	15.6%	14.3%

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE NICOLET

fondée le 6 juin 1978, a pour but le regroupement des personnes intéressées à l'histoire régionale nicolétaine. Elle s'est donnée comme principal moyen d'action la recherche et la publication de documents susceptibles d'évoquer et de faire revivre le passé pour mieux comprendre le présent.

On peut devenir membre de la Société en payant la cotisation de 5,00 $ par année.

JANVIER 1989——DÉCEMBRE 1989 (4 numéros)

Abonnement	**10,00 $**	
Abonnement de soutien	**15,00**	
Institutions et Bibliothèques	**12,00**	
Le numéro	**2,50**	**(par la poste: 3,00 $)**
Le numéro spécial (décembre)	**4,00**	**(par la poste: 4,50 $)**

Imprimerie de la Rive Sud Ltée, 581 rue Martin, Nicolet, P.Q.

PROTOCOLE DE RÉDACTION

Nos collaborateurs sont priés de respecter le protocole suivant:

1° Inscrire sur la première page, en haut et à droite, son nom, fonction et adresse; au centre, le titre de l'article.

2° Présenter les manuscrits dactylographiés à double interligne avec marges d'un pouce et demi (trois cm) et 25 lignes par page.

3° Dactylographier les notes et références à double interligne, à la fin de l'article, et les numéroter de suite.

4° Souligner le titre des livres, revues et journaux, mais mettre entre guillemets (sans les souligner) les titres d'articles, de poèmes ou de chapitres de livres.

1. Jean Panneton, Ringuet, Montréal, Fides, 1970, pp. 55-59.

2. Denis Saint-Jacques, "Impossible réalisme", Etudes littéraires, III, 1, avril 1970, p. 13.

5° Tout ce qui est ajouté, modifié ou supprimé dans une citation doit être indiqué entre crochets.

"Les malades /étaient/ laissés sans soin/.../ L'épidémie se propagea rapidement."

6° L'appel de note suit immédiatement la citation, avant toute ponctuation.

"L'essentiel est invisible pour les yeux[3]."
Antigone, "fille de l'orgueil d'Oepide"[4], va mourir dans l'absurbe.

7° Le comité de rédaction se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout manuscrit reçu.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement No 4662